

**Réunion intergouvernementale de haut niveau chargée d'examiner la mise en œuvre
à l'échelon régional du Programme d'action de Beijing
et ses prolongements régionaux et mondiaux
(Bangkok, 7-10 septembre 2004)**

Aide Mémoire

I. Introduction

La Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) organisera en septembre 2004 une réunion intergouvernementale de haut niveau pour examiner la mise en œuvre, dans la région de la CESAP, de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing adoptés à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes (Beijing, 1995) et des documents issus de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale (2000).

Les résultats de cette réunion constitueront la contribution régionale à l'examen et à l'évaluation au niveau mondial de la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing à laquelle doit procéder la Commission de la condition de la femme, à sa quarante-neuvième session en mars 2005.

Une réunion d'experts a été organisée par la CESAP du 22 au 24 mars 2004 à Bangkok pour formuler le cadre conceptuel et organisationnel de la Réunion intergouvernementale de haut niveau en septembre 2004. Le groupe d'experts a recommandé que la Réunion soit organisée de la manière suivante:

1. Un examen plénier effectué dans le cadre de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing et des documents issus de la session extraordinaire (Beijing+5) pour évaluer les succès, les carences et les défis et déterminer les domaines où des actions et des initiatives doivent être lancées de toute urgence pour poursuivre la mise en œuvre;
2. Des réunions-débats sur divers aspects relatifs à l'égalité des sexes et au développement concernant tout particulièrement la région de la CESAP;
3. Des séances spéciales où l'on examinera plus en détail les questions discutées dans les réunions-débats et certains problèmes intéressant la région.

1. Examen plénier

Au cours de l'examen plénier on discutera des succès, lacunes et défis et des domaines où, compte tenu de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing et des documents issus de la session extraordinaire (Beijing+5), des actions et des initiatives doivent être lancées de toute urgence pour poursuivre leur mise en œuvre. Les discussions porteront également sur les facteurs communs qui entravent aujourd'hui le progrès de la femme dans la région. Le représentant de chaque pays membre et membre associé fera une présentation sur la mise en œuvre dans son pays. Des organismes et institutions des Nations Unies et d'autres organismes intergouvernementaux seront également invités à prendre la parole.

2. Réunions-débats et réunions parallèles

Il y aura deux réunions-débats. La première abordera le détail des problèmes et des préoccupations de fond, notamment la mondialisation et l'autonomisation économique des femmes, la violence à l'égard des femmes, le trafic des femmes et des enfants, une société de l'information respectueuse de l'égalité entre les sexes, la gouvernance et la participation des femmes à la vie politique.

S'agissant de la mondialisation et de l'autonomisation économique des femmes, on se penchera sur les questions relatives aux femmes pauvres, à la participation des femmes à la vie économique, au travail non rémunéré des femmes et à la situation des femmes rurales. La mondialisation économique a contribué à la création d'emplois pour les femmes là où il n'y en avait pas auparavant. Les migrations de femmes à la recherche d'emplois meilleurs ont atténué dans une certaine mesure le problème de la pauvreté dans de nombreux cas et permis de répondre aux besoins de plusieurs pays de

la région en main d'œuvre. Les femmes entrepreneurs sont devenues une force économique non négligeable ainsi qu'un atout majeur pour le développement durable. Cela dit, la mondialisation a accentué de nombreuses inégalités persistantes entre les sexes comme la division traditionnelle du travail en fonction du sexe, la faible valeur économique donnée aux travaux exécutés principalement par les femmes dans des conditions d'exploitation, l'absence de sécurité de l'emploi et les violations des droits fondamentaux. De nouveaux emplois ont certes été créés mais les femmes sont de plus en plus vulnérables aux vicissitudes du marché du travail: licenciements techniques, précarisation et informalisation de l'emploi, risques sanitaires et de sécurité liés aux nouvelles technologies.

S'agissant de la violence à l'égard des femmes, la discussion portera sur toute la gamme des problèmes associés à des conflits depuis la discrimination sexuelle et la violence familiale jusqu'à la situation des femmes dans les conflits armés et au trafic de femmes et d'enfants. Dans les sociétés où les femmes sont considérées comme des citoyennes de seconde zone et subissent des conditions dégradantes, le recours à la violence se substitue souvent aux méthodes pacifiques pour résoudre des situations conflictuelles. Par conséquent, la violence et la criminalité dont les femmes sont victimes et l'ampleur des mesures prises pour les prévenir et protéger et aider les victimes sont des éléments d'une extrême importance. De plus, les conflits raciaux, religieux et politiques dans certains pays de la région de l'Asie et du Pacifique figurent parmi les principaux problèmes menaçant la paix. On se soucie rarement des violations des droits fondamentaux des femmes dans les situations de conflit armé et du rôle de la femme dans les processus de prise de décisions en faveur de la paix.

À propos de l'instauration d'une société de l'information soucieuse de l'égalité entre les sexes, il sera question des disparités entre les sexes et des préoccupations connexes relatives à l'accès aux technologies de l'information et de la communication (TIC) et à leur utilisation car ces disparités sont très nettes dans la plupart des pays de la région. Les nouvelles TIC ont facilité l'accès des femmes à la santé, au micro-crédit et à l'emploi. Les progrès rapides de la communication assistée par ordinateur et le nombre croissant de femmes ayant accès aux TI leur permettent d'établir plus facilement des liens et des réseaux à travers le monde. Toutefois les échanges par réseau électronique sont encore problématiques pour beaucoup d'organisations de femmes dans les régions pauvres et rurales où les infrastructures de télécommunications sont insuffisantes et la capacité des femmes à les utiliser est limitée.

Concernant la gouvernance et la participation des femmes à la vie politique, on parlera notamment de la place de la femme dans les instances politiques et gouvernementales et de leur rôle dans les processus de prise de décisions. On y abordera également les obstacles socioculturels et institutionnels qui empêchent la femme de s'émanciper politiquement. La proportion des femmes dans les enceintes législatives nationales demeure extrêmement faible dans la plupart des pays de la région de la CESAP. Toutefois certains d'entre eux ont adopté des mesures spéciales, notamment la «discrimination positive», afin d'élargir la participation des femmes à la vie politique.

La deuxième réunion-débat portera sur les approches qu'il convient d'adopter pour créer et entretenir un environnement favorable à l'autonomisation des femmes. On discutera notamment des approches ci-après:

- a) Partenariats et coopération régionale;
- b) Intégration d'une perspective sexospécifique;
- c) Approche fondée sur les droits; et
- d) Participation des hommes.

En ce qui concerne les partenariats et la coopération régionale, les problèmes à examiner ont notamment trait aux préoccupations communes en matière d'égalité des sexes (mondialisation, trafics, migrations, etc.) et la collaboration sur les questions relatives aux politiques et stratégies s'y rapportant, aux conseils techniques dispensés par les organismes régionaux pour suivre la situation des femmes et les indicateurs d'évaluation pour la planification et la mise en œuvre de systèmes de

production, de communication et de diffusion des données (systèmes de gestion de l'information relative à la sexospécificité), à l'action de défense des droits menée par les gouvernements et les ONG, par la constitution de coalitions entre pays, et le réseautage. Des mécanismes régionaux de coopération et de collaboration peuvent être établis pour revitaliser et recentrer la collaboration dans les questions de politique et de stratégie en rapport avec les préoccupations des femmes et l'égalité des sexes.

Quant à l'intégration d'une dimension sexospécifique, la discussion portera sur la nécessité d'en tenir compte à toutes les étapes de la formulation et de l'application des politiques, y compris dans la fourniture des services, afin de faire progresser l'égalité des sexes. Comment faire en sorte que les femmes participent davantage aux processus de prise de décisions s'agissant des valeurs sociales, des orientations du développement et de la répartition des ressources? L'intégration de la dimension sexospécifique ne consiste pas seulement à en faire des bénéficiaires à part égale mais à les faire contribuer véritablement à l'élaboration des grandes orientations.

S'agissant de l'approche fondée sur les droits, on se penchera sur les moyens de garantir les droits des femmes concernant, notamment, l'accès aux ressources, l'égalité des chances dans la vie économique, la participation à la prise des décisions, l'égalité des chances sur les marchés du travail formel et informel ainsi que dans l'accès à l'éducation, à la terre, à la propriété, au crédit et à la protection sociale. Les discussions prendront en compte la diversité des cultures, des systèmes de valeurs sociales et de gouvernance dans les pays de la région ainsi que la mise en œuvre de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.

Concernant la participation des hommes, on s'interrogera sur la façon dont il faut comprendre le rôle que peuvent jouer ceux-ci pour mettre un terme à la violence sexiste et promouvoir l'égalité entre les sexes. Il est essentiel que les hommes participent à la lutte contre la violence à l'égard des femmes, que l'on fasse à leur rôle et à leurs responsabilités ainsi qu'à la contribution qu'ils peuvent apporter à la solution de ce problème une place importante, cela afin de modifier la dynamique de rapports de force entre les deux sexes qui rend les femmes vulnérables à la violence et aux mauvais traitements.

Hormis les séances consacrées à l'examen des points de l'ordre du jour, des séances spéciales seront organisées afin d'approfondir les questions discutées dans les réunions-débats et de mettre l'accent sur des problèmes tels que l'égalité des sexes et le VIH/sida, les migrations, les entreprises dirigées par les femmes et les perspectives intersectorielles de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes.

3. Manifestations parallèles

Des manifestations parallèles seront organisées par divers organismes et organisations et comprendront des expositions, des présentations audio-visuelles, des présentations de groupe, des spectacles, des stands de vente, etc.

4. Documentation

Le secrétariat de la CESAP préparera un document de fond portant sur la mise en œuvre, dans son ensemble, du Programme d'action au niveau régional. Ce document sera établi à partir des rapports pertinents des pays membres afin de mettre en évidence les situations, pratiques et défis régionaux et sous-régionaux pertinents.

Les conseillers techniques qui participeront aux réunions-débats et aux séances spéciales prépareront fgvd documents de fond concernant les différents thèmes, pour distribution aux participants.